PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE
(COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : **22 novembre 2023**
A : **10H00**

Présidence : **BESNIER Gaëtan**

Présents : **VERIN Pierre, BROCHARD Philippe, GILLET Gérard**

Excusé : **BAYARRI Jean-Claude**

Assiste : **DEMAY Anne-Marie**

FORFAITS

DU 19 NOVEMBRE 2023
COUPE DU DISTRICT
AMILLY / DREUX PORTUGAIS

Match non joué
La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […] »,

Considérant le mail du club de Dreux Portugais du dimanche 19 novembre 2023 à 14h48 précisant le changement de terrain pour la rencontre ci-dessus.

Par ces motifs :

Considérant l'article 15-12 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, décide de donner match perdu par forfait au club de Dreux Portugais. Le club d'Amilly est qualifié pour le prochain tour.

Inflige une amende de 220 € au club Dreux Portugais.

DU 18 NOVEMBRE 2023
U17 D2 - POULE A
BREZOLLES / NOGENT-LE-ROTROU

Match non joué

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […] »,

Considérant le mail du club de Brezolles du samedi 18 novembre 2023 déclarant forfait général pour la 1ère phase du championnat U17 D2 poule A.

Par ces motifs :

Inflige une amende de 116 € au club de Brezolles.

DU 18 NOVEMBRE 2023
U15 D3 - POULE B
ENTENTE SPORTIVE BEAUCERONNE-YMONVILLE / ASTJ

Match non joué

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou

du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […] »,

Considérant le mail du club de l'Entente Sportive Beauceronne en date du jeudi 16/11/2023 à 13h59 déclarant forfait pour son match du 18/11/2023 contre l'ASTJ.

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait au club de l'ES Beauceronne/Ymonville (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice au club de l'ASTJ (3 buts et 3 points).

Inflige une amende de 38 € au club de l'Entente Beauceronne/Ymonville.

DU 11 NOVEMBRE 2023
U15 A 8
LEVES / BREZOLLES

Match non joué

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […] »,

Considérant le mail du club de Brezolles en date du vendredi 10/11/2023 à 11h42 déclarant forfait pour son match du 11/11/2023 contre Lèves.

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait au club de Brezolles (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice au club de Lèves (3 buts et 3 points).

Inflige une amende de 38 € au club de Brezolles.

DU 18 NOVEMBRE 2023
U13 D2-1
BROU / ENTENTE JOUY-NOGENT LE PHAYE

Match non joué

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […] »,

Considérant le mail du club de Jouy/Saint-Prest en date du mercredi 15/11/2023 à 20h44 déclarant forfait pour son match du 18/11/2023 contre Brou.

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait au club de Jouy/Saint-Prest (0 but et - 1 point) pour en reporter le bénéfice au club de Brou (3 buts et 3 points).

Inflige une amende de 38 € au club de Jouy/Saint-Prest.

MATCHS ARRETES

DU 11 NOVEMBRE 2023
U15 D3 - POULE B
ASTJ / ENTENTE BEVILLE-AUNAY

Match arrêté à la 65ème minute par l'arbitre de la rencontre sur un score de 3-2.

La Commission :
Vu les pièces versées au dossier,
Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant le mail de Béville en date du 13/11/2023 rapportant différents faits inhérents au match et plus spécialement l'arrêt du match par l'arbitre M. Hurault Dominique.
Considérant les faits et la feuille de match confirmant cet arrêt et l'absence de l'arbitre pour clôturer la feuille de match par abandon de poste.

Par ces motifs :

Donne match perdu par pénalité au club de l'ASTJ (0 but - 1 point) pour en reporter le bénéfice au club de Béville-Aunay (3 buts et 3 points).

DU 19 NOVEMBRE 2023
COUPE DU DISTRICT
US PONTOISE 1 / US VALLEE DU LOIR 1

Match arrêté à la 52ème minute sur un score de 1-3 en raison du nombre de joueurs insuffisant du côté de Saint-Denis-les-Ponts.

La Commission :
Vu les pièces versées au dossier,
Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant les observations d'après match indiquées par l'arbitre précisant qu'il a arrêté le match à la 52ème minute par nombre de joueurs insuffisant du côté de Saint-Denis-les-Ponts (4 joueurs blessés).

Par ces motifs :

Donne match perdu au club de l'US Pontoise. Le club de l'US Vallée du Loir est qualifié pour le prochain tour.

DU 18 NOVEMBRE 2023
U17 D2
CHARTRES MSD / US VALLEE DU LOIR

Match arrêté à la 85ème minute sur un score de 4-4.

La Commission :
Vu les pièces versées au dossier,
Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant la feuille de match précisant l'arrêt du match à la 85ème minute.
Considérant le motif de l'arrêt du match.
Considérant le rapport du club de l'US Vallée du Loir.

Par ces motifs :

Transmet à la Commission Discipline pour suite à donner.

ABSENCES DE FMI

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de dysfonctionnement de la FMI, la feuille de match « papier » est à faire en utilisant une feuille de match vierge qui est présente sur le site du District.

Il est également rappelé qu'un rapport de non-utilisation de la FMI doit être transmis en même temps que la feuille de match papier. Document disponible également sur le site du District.

La Commission, constatant l'absence de FMI, selon les motifs indiqués, inflige une amende de 20 € aux clubs suivant inscrits **en gras** :

- **MAINVILLIERS** / USCD (U13F)

TRANSMISSION DE FMI EN RETARD

La Commission, constatant que la FMI du match suivant a été transmise hors délai, inflige l'amende règlementaire de 20 € au club recevant (**en gras**) :

- **AUNEAU** / SAINT-GEORGES-SUR-EURE (U18 D2)
- **AUNEAU** / NOGENT / JOUY (U13 D3)
- **AUNEAU** / C'CHARTRES (U11 Niveau 3)
- **MAINTENON** / EPERNON (U17 D1)

DIVERS

- mail de Bailleau-le-Pin en date du 16/11/2023 indiquant que leurs équipes seniors D2 et D4 ont un match de programmé à domicile le même jour et à la même heure. Considérant les circonstances, la commission confirme le match de D2 prévue le dimanche 3 décembre 2023 à l'heure prévue initialement à Bailleau-le-Pin, et décide de reporter à une date ultérieure le match de D4.

- mail du FC Rémois en date du 18/11/2023 indiquant qu'en raison de terrains impraticables les matchs des jeunes contre Dreux Portugais, Nogent-le-Rotrou, UPE Vernouillet, La Loupe n'ont pas pu être joués. La commission donne les matchs à jouer à une date ultérieure.

- mail de Thiron-Gardais en date du 18/11/2023 indiquant l'impraticabilité de leur terrain avec arrêté joint, la commission donne les matchs à jouer à une date ultérieure.

-mail de Mainvilliers, concernant l'accueil de 3 rencontres le dimanche 26 novembre au matin. La commission décide d'inverser le match Mainvilliers – Vétérans/ST Gemme. Il aura lieu au stade de Mézières en Drouais.

DU 19 NOVEMBRE 2023
COUPE DU DISTRICT
SENONCHES / NOGENT-LE-PHAYE

La Commission :
Vu les pièces versées au dossier,
Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant le mail du club de Senonches en date du 20/11/2023 et des photos jointes indiquant qu'après le match, avec constatation par les arbitres, des dirigeants de Senonches ont eu le désagrément de constater qu'une personne de Nogent-le-Phaye avait détérioré la porte du vestiaire visiteur,
Considérant le rapport de Nogent-le-Phaye en date du 20/11/2023,
Considérant le rapport de l'arbitre,

Par ces motifs :

Transmet à la Commission Discipline pour suite à donner.

Confirme le score acquis : Senonches qualifié aux tirs aux buts.

RAPPEL : Conformément à l'article 15-2 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses districts, en cas d'arrêté municipal, le propriétaire du stade ou le club recevant doit en informer par courriel la Ligue ou le District concerné, au plus tard le vendredi avant 12h00 ou la veille avant 12h00 pour tous les matchs fixés en semaine.

REPORTS DE MATCHS

COUPE DU DISTRICT

- Anet / Saint-Georges-sur-Eure → Rencontre reportée à deux reprises, match inversé et replacé au dimanche 10 décembre 2023 à 14h30.

Le vainqueur de cette rencontre jouera Lutz en Dunois le 7 janvier 2024.

Brezolles – Luisant 2	→	dimanche 10 décembre à 14h30
Racing Bu Abondant – Nogent le Roi	→	dimanche 10 décembre à 14h30
Courville 1 – Villemeux	→	dimanche 10 décembre à 14h30
Lèves 1 – Voves 1	→	dimanche 10 décembre à 14h30

Départemental 2 poule A : Gallardon – Maintenon 2	→	dimanche 7 janvier 2024
Départemental 2 poule A : Courville - Châteauneuf	→	dimanche 7janvier 2024
Départemental 3 poule A : Villemeux – Abondant	→	dimanche 7 janvier 2024
Départemental 4 Poule A : Chérisy 2 – FC rémois 2	→	dimanche 7 janvier 2024
Départemental 4 Poule A : Lèves 3 – Anet	→	dimanche 7 janvier 2024
Vétérans D1 : USVL – Courville 1	→	dimanche 7 janvier 2024
Vétérans D3 : Angerville – USVL 2	→	dimanche 7 janvier 2024
Vétérans D3 : Boutigny – Nogent le Rotrou	→	dimanche 7 janvier 2024
Seniors F à 8 :		
Amilly – Lucé Ouest	→	dimanche 7 janvier 2024
FC Rémois – Nogent le Rotrou	→	dimanche 7 janvier 2024
Lucé Ouest – Maintenon	→	samedi 21 janvier 2024
U17D1 : Maintenon – C'Chartres	→	samedi 16 décembre 2023
U17D1 : FC Rémois – RCBA	→	samedi 6 janvier 2024
U17D1 : Sours – Mainvilliers	→	samedi 10 février 2024
U17D1 : Ent Brou/Log/Mar – C'Chartres	→	samedi 6 janvier 2024
U17D1 : FCBLDE – Ent Lèves/Clévilliers	→	samedi 16 décembre 2023
U18D1 : Nogent/ Boutigny – Angerville	→	samedi 16 décembre 2023
U18 D2 : Dreux ACSDF – Auneau	→	samedi 2 décembre 2023
U17D2 Poule A : Vernouillet UPE – Dreux Portugais	→	samedi 16 décembre 2023
U15 D2 poule A : FC Rémois – Dreux Horizon	→	samedi 16 décembre 2023
U15 D2 poule A : Les Oriels – Nogent le Rotrou	→	samedi 16 décembre 2023
U15 D3 poule B : USVL – Lucé Amicale	→	samedi 2 décembre 2023
U15 D3 poule B : Béville/Aunay – Voves	→	samedi 2 décembre 2023
U15 à 8 : Mainvilliers Brezolles	→	samedi 16 décembre 2023
U15 à 8 : Lèves 2 – Hanches	→	samedi 9 décembre 2023
U15 à 8 Nogent le Roi 2 – Lèves 2	→	samedi 16 décembre 2023
U13D3 Poule G : Thiron – Illiers	→	samedi 16 décembre 2023

U13D3 Poule H : Clévilliers – C'Chartres 4	→	samedi 16 décembre 2023
U13D3 Poule I : Beauvoir / Lutz – Lutz/Beauvoir	→	samedi 16 décembre 2023
U13D3 Poule F : Hanches – Lèves	→	samedi 16 décembre 2023
U11 Niveau 2 poule A : FC Rémois – RCBA	→	samedi 2 décembre 2023
U11 Niveau 2 poule A : Lèves – Villemeux	→	samedi 2 décembre 2023
U11 Niveau 2 poule A : RCBA – Fc Drouais	→	samedi 16 décembre 2023
U11 Niveau 2 Poule B : Dammarie – USVL	→	samedi 2 décembre 2023
U11 Niveau 3 Poule A : Illiers 2 – Courville/Fontaine	→	samedi 2 décembre 2023
U11 Niveau 3 poule B : Illiers 1 – Brou/Dangeau 2	→	samedi 2 décembre 2023
U11 Niveau 3 poule B : Ent. Arrou/ Marb/Log – Berchères/Dam 2	→	samedi 2 décembre 2023
U11 Niveau 3 poule C : Fc Drouais 13F – St Georges/Eure	→	samedi 16 décembre 2023
U11 Niveau 3 poule D : Dammarie 3 – Angerville 2	→	samedi 2 décembre 2023
U11 Niveau 3 poule G : Dreux ACSDF – Dreux Horizon	→	samedi 2 décembre 2023
U11 Niveau 3 poule G : RCBA 2 – Marsauceux	→	samedi 2 décembre 2023
U11 Niveau 3 Poule H : Les Oriels – FC Rémois 2	→	samedi 2 décembre 2023
U11 Niveau 3 Poule H : Tréon – Dreux Portugais	→	samedi 2 décembre 2023
U11 Niveau 3 Poule H : Fc Rémois – Dreux Portugais	→	samedi 16 décembre 2023
U11 Niveau 3 Poule H : Tréon – Nogent le Roi	→	samedi 16 décembre 2023
U11 Niveau 4 Poule A : Brezolles – Tréon 2	→	samedi 2 décembre 2023
U11 Niveau 4 Poule B : Ent OCC/ Marb – Donnemain	→	samedi 2 décembre 2023
U11 Niveau 4 Poule C : FC Drouais 3 – Villemeux	→	samedi 2 décembre 2023
U11 Niveau 4 Poule C : RCBA 3 - FC Drouais 3	→	samedi 16 décembre 2023
U11 Niveau 4 Poule D : FCBLE – C'Chartres 5	→	samedi 2 décembre 2023
Critérium U10 poule B : Jouy – Dreux Portugais	→	samedi 2 décembre 2023
Critérium U10 Poule unique (A) : Lèves - Fc Drouais	→	samedi 2 décembre 2023
Critérium U10 Poule unique (A) : Lèves – Luisant	→	samedi 16 décembre 2023
Critérium U10 Poule unique (A) : AS Oriels – Fc Drouais	→	samedi 16 décembre 2023

La commission laisse la possibilité aux clubs de programmer des rencontres le samedi 23 décembre au plus tard.
Il faudra au préalable l'accord des deux clubs via Footclubs.

Pour rappel, à la suite d'une décision du comité directeur de la Ligue, la dernière journée de Championnat départemental est repoussée au week-end des 25-26 mai 2024. De ce fait, par décision du comité directeur du District, les finales des coupes départementales sont avancées au week-end des 18-19 mai 2024.

TOURNOIS

La commission donne son accord pour les déclarations du Tournoi National 33ème édition du club de Dammarie :

- mercredi 1er mai 2024 – catégorie U11
- dimanche 12 mai 2024 – catégorie U13
- dimanche 9 juin 2024 – catégorie U9

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de séance	**Le secrétaire de séance**
BESNIER Gaëtan	**DEMAY Anne-Marie**